

CORREZE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° _____

DÉPARTEMENT

TULLE

CANTON

TULLE

COMMUNE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRESecrétariat Général
IT/SC**Arrêté décidant l'encaissement d'un chèque d'un montant de 348 € présenté par AXA correspondant au remboursement des dommages à la suite du sinistre survenu le 26 novembre 2024 au Haut Lieu de Cueille**

Le Maire-adjoint,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 11 du 29 septembre 2020,
- Vu l'arrêté n°31 du 31 mars 2023 abrogeant et remplaçant l'arrêté n°68 du 27 juin 2022 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jacques SPINDLER, Premier Adjoint,
- Considérant que le 26 novembre 2024, un camion a heurté et endommagé un pupitre métallique au Haut Lieu de Cueille,
- Considérant qu'il convient de procéder au remplacement dudit pupitre,
- Vu le chèque d'un montant de 348 € présenté par AXA correspondant au remboursement des dommages par l'assureur du tiers responsable,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Décide l'encaissement d'un chèque d'un montant de 348 €, présenté par AXA France 9, Avenue Alsace Lorraine - BP 50020 - 19101 BRIVE LA GAILLARDE correspondant au remboursement des dommages à la suite du sinistre survenu le 26 novembre 2024, où un camion a percuté et endommage un pupitre au Haut Lieu de Cueille.

ARTICLE 2 : La recette en résultant sera inscrite au Budget de la Ville,
Compte : 75888 - Code : ASSURANCE/MARTCH

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze,
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- AXA

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Transmis au contrôle de Légalité le : 18 AVR. 2025

Date et Réf. de l'accusé de réception : 18 AVR. 2025

587-15042025

TULLE, le 15 avril 2025

Le Maire-adjoint,

Jacques SPINDLER

